

Mairie de Draguignan
Département du Var



DÉCISION MUNICIPALE N° 2021-404

OBJET : Demande de subventions au Département du Var pour la rénovation énergétique du centre Collomp

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération, Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s’imposent à l’égard des matières énumérées à l’article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de solliciter une aide financière au Département du Var afin de procéder à la rénovation énergétique du centre Collomp, Mairie annexe de la commune de Draguignan ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter une aide financière comme suit :

	Montant Action	Montant demandé
Rénovation énergétique du centre Joseph Collomp - Mairie annexe	692 000 HT	207 600 HT

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l’article R. 421-1 du Code de justice administrative, qu’elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l’accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l’application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Draguignan, le **- 4 OCT. 2021**



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de D’P’ a
Conseiller Régional